

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 19 mars 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[19 mars 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

RésuméGodin informe Cantagrel qu'une expédition a été faite à Léon Gaudermen. Il évoque sa fatigue, cause du retard de l'envoi de la description et des dessins [de la cheminée] à breveter. Il explique à Cantagrel qu'il avait décidé de ne plus demander de brevets, mais qu'il veut tout de même se protéger des contrefaçons. Il demande à Cantagrel de lui envoyer un dessinateur de Paris pour suppléer son fils Émile ou de venir lui-même faire le travail, et lui donne la liste des brevets qu'il veut prendre. Godin voudrait consulter un ouvrage de Blanc ou de Renouard sur la loi des brevets en relation avec le procès avec Corneau frères ; il craint que le tribunal demande une expertise avant de se prononcer sur la nullité du brevet. Il informe Cantagrel que l'audience de son procès en séparation est fixée au 15 avril et que l'avocat de sa femme n'est toujours pas connu.

NotesFrançois Cantagrel répond à la lettre de Godin le 25 mars 1864 (Cnam FG 17 (2) c).

SupportLa fin de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Dessin](#), [Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Blanc, Étienne \(1805-1874\)](#)
- [Corneau frères](#)
- [Gaudermen, Léon](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Renouard, Augustin-Charles \(1794-1878\)](#)

Œuvres citées

- Blanc, Étienne, Code des inventions et des perfectionnements, contenant la loi nouvelle sur les brevets avec son commentaire... : l'inventeur breveté, 2e éd., Paris, l'auteur Cosse et Delamotte Joubert, 1845.
- [Renouard, Augustin-Charles, *Traité des brevets d'invention, par Augustin-Charles Renouard,...* Édition entièrement nouvelle, Paris, Guillaumin, 1844.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation2 p. (135r, 136v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 10/01/2024

Lein 19 mars 1664

A Monsieur Cantayrol

mon cher & ami je vous en
reponds a votre lettre qui a prindz alle du
17 parce que votre lettre est igarrie et
que mes recherches ne me sont pas jusqu'
fait retrouver. j'aurais voulu y donner despartes
par la main du 17

Lequidit'on a est Lion. Gauder sans a
ete faite immediatement sous votre
cartes sur lettre

jai la liti caudivement auable et j'attien
ala memoire de vous envoyer aussi s'it qu'
je la decouvrirais mes descriptions et mis en
pour la demande de mes brevets car j'ai
plusieurs brevets a prindz j'aurais pris
parti je vous l'ai deja dit de ne plus prindz
de brevets depuis longtemps apres de
demonstrer aussi en nom de praudins investis
mais puisque je ne suis pas exempt de
un laissant passer par les autres je sai
raisonner a voir si je me constituerai
des privileges respectes. est en a moment
une pure de plus pour moi car les prouces
vous desprit me fatiguent est a un point
que volontiers je vous demanderais de m'envoyer
un desinatuer de Paris pour faire mon
travail auquel esme ne s'attient qu'at
pein et ne me risquera que battement

Sous doublez presque sous office de sous
 ardy en temps a sous p sous d'airs
 d'ing, s'ing de suite.

p sous en u moment prendre un
 brvit pour mes chemises
 un brvit pour mon conseil
 un brvit pour des perfections nouvelles
 aux cuisiniers

est peu pour un homme bien portant
 est trop pour un homme fatigué

Sous ardy que sous faire une fausse
 idee des conclusions nouvelles des fins couron
 p sous en envie copier en même temps
 que des menues il y aurait peut être
 lieu de consulter Blam ou Rensouard sur
 la question de droit que u provisoire
 il est a craindre que le tribunal correctionnel
 se refuse l'affaire et se mette statuer
 sur la question de nullité qu'après
 un rapport des experts il jugerait ainsi
 p on sais pas si p on devrait pas
 interjeter appel de son jugement

p on devrait pas faire statuer un
 commissaire sur la loi des bruits car il
 il un autre qui est de Blam & dans tous
 les cas s'ingit m'arrêter le milieu

mon affaire de d'airs est fier d'office au
 s; ardy ma femme est toujours sans ardy
 corne. s'ing m'arrêter a bien